

Section Bac	Assurances		
Nom de l'UE	Assurance accidents de travail		
Nom du professeur	H. Horlait		
Niveau	1	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	40	Pré requis pour	Néant
Langue de cours	français	Crédits ECTS	4

Objectif du cours

- Connaître la loi du 10.04.1971 sur les accidents du travail et suivre son évolution législative
- Distinguer l'accident survenu sur le chemin du travail et l'accident survenu sur le lieu du travail ;
- Maîtriser les principes de réparation des dommages

- Les étudiants analysent des cas de jurisprudence et les exposent en classe

Supports

- Syllabi + slides
- La loi du 10.04.1971 et ses modifications
- Analyse de jurisprudence

Contenu du cours

- L'historique
- Les personnes concernées
- La notion d'accident du travail et du chemin du travail
- Les preuves et les présomptions
- Le calcul de la rémunération de base
- La réparation d'un accident du travail
- L'accident du travail et la responsabilité civile
- L'assurance accidents du travail et l'assurance maladie-invalidité
- Le Fonds des accidents de travail
- L'usager faible et les accidents du travail
- La faute intentionnelle
- La déclaration d'un accident du travail
- Le contrat d'assurance et la tarification
- La prévention des accidents de travail

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, *face à une situation-problème représentative d'un cas concret largement rencontré, en se fondant sur une interprétation correcte des conditions générales d'une police donnée et en situant le problème à résoudre dans le schéma global des pratiques de l'assurance, tout en disposant des textes législatifs et de la documentation qu'il s'est constituée,*

de mettre en œuvre une démarche professionnelle conduisant à :

- analyser le problème posé ;
- caractériser les règles fondamentales dans le domaine de l'assurance ;
- proposer des solutions appropriées en se fondant sur la législation et les pratiques professionnelles du secteur et les pratiques mises en œuvre dans la gestion de la clientèle ;
- tenir compte de l'évolution de la législation relative aux domaines de l'assurance et du fonctionnement des organisations professionnelles ;
- proposer des solutions en matière de prévention.

Méthodologie

- Cours magistral pour les principes de base
- Interactivité nécessaire pour les exercices et applications

Evaluation

Ecrit, en session

Pondération

Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Evaluation certificative de 1ère session	Evaluation de 2de session
/	100%	/	100%